# SOMMAIRE

## Fiche 1 - Inscription scolaire

- Fiche 2 Inscription au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire / Enquête relative à la modulation des prix du tarif cantine
- Fiche 3 Modalités de calcul du prix du repas au restaurant scolaire
- Fiche 4 Inscription aux activités péri-éducatives
- Fiche 5 Autorisation de captation et diffusion de photos, vidéos ou audios.



### MODALITÉS D'INSCRIPTION SCOLAIRE À conserver par les familles

#### **INSCRIPTIONS SCOLAIRES**

La procédure d'inscription s'applique dans les cas suivants :

- première scolarisation dans l'enseignement public,
- première scolarisation à FIGEAC,
- ✓ déménagement entraînant un changement d'école,
- ✓ inscription en CP.

<u>Etape 1</u>. Les inscriptions scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires de FIGEAC s'effectuent à la Mairie - Service Education – Hôtel de Ville – 8 Rue de Colomb - Tél : 05.65.50.05.40 / mail : <u>affaires.scolaires@villefigeac.fr</u> du lundi au vendredi de 8h 30 à 17h 30.

# Etape 2. Une copie de la demande d'inscription visée par le Maire ou l'adjoint délégué sera adressée aux parents qui devront, ensuite, rencontrer le directeur(trice) de l'école mentionnée sur la fiche, munis des pièces suivantes :

- ✓ pièce d'identité, livret de famille ou extrait de naissance de l'enfant,
- ✓ carnet de santé ou certificats de vaccination (joindre un certificat médical si la santé de l'enfant le justifie (allergie...),
- ✓ selon le cas, certificat de radiation de l'école fréquentée auparavant.

<u>Pour les enfants non domiciliés à FIGEAC</u>, une autorisation délivrée par la mairie du domicile devra être fournie avec la demande d'inscription.

### Pour les enfants entrant à l'école maternelle :

- ✓ L'enfant doit avoir 3 ans au jour de la rentrée scolaire et en cours d'apprentissage de la propreté. L'enfant atteignant l'âge de 3 ans entre la rentrée et le 31 décembre peut être admis.
- Il est souhaitable que l'enfant soit présent lors de l'inscription à l'école pour un premier contact avec le personnel et une visite des locaux.

### COORDONNÉES DES ÉCOLES

Ecole maternelle Maurice LACALMONTIE	<u>Directrice</u> : Mme Jennifer LESCURE	19 rue de la Parrine Basse	05.65.34.07.38
Ecole maternelle Jean MARCENAC	<u>Directrice</u> : Mme Céline FAUCHER	1 avenue André Despoux	05.65.34.23.85
Ecole maternelle Jean MOULIN	<u>Directrice</u> : Mme Carole RIEUX	Place Vival	05.65.34.24.89
Ecole élémentaire Louis BARRIE	<u>Directrice</u> : Mme Julie SAGNOL	9 chemin des Miattes	05.65.34.19.99
Ecole élémentaire Paul BERT	<u>Directrice</u> : Mme Hélène GENY	11 rue Paul Bert	05.65.34.10.05
Ecole élémentaire Jacques CHAPOU	Directrice : Mme Marielle IKNI	Avenue Fernand Pezet	05.65.34.14.63

### DÉROGATIONS DE SECTEURS SCOLAIRES

L'enfant doit être inscrit dans l'école située dans le secteur scolaire de son domicile. Les parents souhaitant inscrire leur enfant dans une autre école que celle du périmètre scolaire doivent déposer à la mairie une demande de dérogation. Les demandes sont examinées par une commission de dérogation selon les critères suivants :

- ✓ Regroupement des fratries dans la même école,
- ✓ Certificat médical,
- ✓ Avis de l'équipe pédagogique.

La décision sera notifiée aux familles par la mairie dès que la commission aura statué.